



**Comité des usagers de l'hôpital de Douarnenez**  
**(Membre de la Coordination nationale des comités de défense**  
**des hôpitaux et maternités de proximité)**

**Communiqué**

Le Comité des usagers de l'Hôpital de Douarnenez prend acte de la signature, le 30 novembre dernier, d'un accord-cadre entre le Centre Hospitalier de Cornouaille de Quimper-Concarneau, le Centre Hospitalier de Douarnenez, L'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé (Participant au Service Public Hospitalier), l'Hôpital Gourmelen (Etablissement public de Santé Mentale) et le Centre de Convalescence de Saint Yvi. Il tient cependant à rappeler que cet accord ne constitue qu'un projet dont le contenu n'est pas précisé et qu'il ne correspond qu'à une phase de préfiguration.

Cet accord-cadre projette un « regroupement des activités de chirurgie et de médecine d'urgence (SMUR et urgences) » sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire. Le Comité n'a jamais rejeté la complémentarité entre les différents hôpitaux et notamment entre le CHIC et l'Hôpital de Douarnenez. Mais il demande que soit garanti le maintien dans chacun des deux hôpitaux de Douarnenez et de Pont l'Abbé d'un service d'urgences et d'un SMUR, pour une réelle sécurité des populations concernées. La difficulté de recrutement de médecins urgentistes ne doit pas aller à l'encontre des besoins de la population. Il demande que des moyens soient dégagés en vue de donner à des médecins déjà en fonction une formation complémentaire d'urgentiste. Le Comité demande également la garantie du maintien de l'activité chirurgicale à Douarnenez. La mise en place du projet de pôle gériatrique rend nécessaire le maintien de tous les services de l'hôpital, dont le service de chirurgie.

Le Comité prend acte également du projet d'un GCS de moyens techniques et logistiques entre les cinq établissements concernés. Il demande cependant que cela ne se fasse pas au détriment des patients et de l'économie locale par des réductions de personnels dans le but de faire des économies.

Le Comité constate aussi que l'accord-cadre prévoit que le « projet d'une Communauté Hospitalière de Territoire sera engagé ». Même si ce projet « laissera la possibilité aux établissements qui le sollicitent de conserver les voies de la coopération », le Comité n'en est pas moins inquiet, connaissant les pouvoirs qui, dans le cadre d'une CHT, seront attribués à l'hôpital-pivot.

En conséquence le Comité demande à la population de rester vigilante et prête à se mobiliser pour défendre les services de l'Hôpital de Douarnenez. Il continuera le travail commun avec les Comités de Concarneau et Pont l'Abbé pour la défense des services hospitaliers de proximité, notamment par l'envoi d'une demande d'entrevue à l'ARH.

-----  
Pour le Comité, le président, Jean Le Goff (02.98.74.25.30)  
et le secrétaire, Yves Jardin (02.98 .92.30.63).